

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente minutes,  
Le conseil municipal légalement convoqué le 17 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe CLIQUET, Maire d'ESCOVILLE.

**LISTE DE PRESENCE DES ELUS**

<i>NOM – PRENOM</i>	<i>Présent(e)</i>	<i>Excusé(e)</i>	<i>Absent(e)</i>	<i>Pouvoir</i> à _____
<b>ABRIOL Christophe</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
<b>BISSON Arnaud</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Christophe CLIQUET
<b>BOSCH LHONNEUR Ginette</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
<b>CARPENTIER Monique</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
<b>CLIQUET Christophe</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
<b>FLAUX Nadine</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
<b>GILQUIN Stéphane</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Ginette Bosch Lhonneur
<b>GUIDO Hélène</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
<b>HILBÉ Franck</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
<b>LABRUDE Éric</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Nadine Flux
<b>LEFEBURE Benoît</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____

**Registre des réunions du Conseil Municipal**

<b>MATERKOW Laetitia</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
<b>ROZENBAJGIER Johan</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
<b>ROYEAU PELTIER Aurélia</b>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____
<b>SIMONIN Brigitte</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> _____

	<i>18h30</i>		
Nombre de présents * :	9		
Nombre de pouvoirs :	3		
Nombre de votants :	12		

**\* QUORUM : 8**

**Secrétaire de séance : Mme Laetitia MATERKOW**

Formant la majorité des membres en exercice.

**ORDRE DU JOUR**

- 01 - Approbation du compte-rendu du 27 mars 2024
- 02 – Information gendarmerie : dispositif de participation citoyenne « voisins et solidaires »
- 03 – BP 2024 – Subvention communale
- 04 – BP 2024 – Construction bibliothèque salle des associations : Devis défibrillateur et installation système de protection
- 05 - Contrat maintenance défibrillateur salle polyvalente Louis Bicorne
- 06 - BP 2024 – Construction bibliothèque salle des associations : Devis matériel informatique
- 07 – Changement de canton : renouvellement de la demande
- 08 – Dossier vente ancienne salle des associations
- 09 - Informations diverses
- 10 - Questions diverses

**01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 MARS 2024**

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024, sans remarques.

Le PV est arrêté et approuvé des membres présents.

Le registre est signé du Président de séance et de la secrétaire de séance.

---

**02 – INFORMATION GENDARMERIE : DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE  
« VOISINS ET SOLIDAIRES »**

La brigade de Troarn n'ayant pas pu être représentée pour la réunion de ce soir, ce point est reporté à une date ultérieure.

**03 – BP 2024 – SUBVENTION COMMUNALE**

*(Délibération n°2024-24.04-01 – Préfecture 30/04/2024)*

La demande de l'Association des Parents d'élèves de l'école d'Escoville a été reçue le 25 mars dernier. Proposition de verser une subvention de 300 €, comme l'an passé.

Pas de remarques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** par 12 voix pour *(dont 3 pouvoirs)*.

**DECIDE** de verser une subvention de 300 € l'Association des Parents d'élèves de l'école d'Escoville.

**04 – BP 2024 – CONSTRUCTION BIBLIOTHEQUE SALLE DES ASSOCIATIONS : DEVIS  
DEFIBRILLATEUR ET INSTALLATION SYSTEME DE PROTECTION**

*(Délibération n°2024-24.04-02 – Préfecture 30/04/2024)*

**1/** Un devis pour la pose d'un défibrillateur à la porte d'entrée de la bibliothèque / salle des associations a été demandé auprès de la société SCHILLER.

Le pack proposé à 2277,00 € HT soit 1866,24 € TTC (avec remise de 721,80€ HT), comprend :

- le défibrillateur garanti 10ans, avec une paire d'électrodes et une batterie
- le boîtier mural extérieur avec alarme et chauffage
- un kit 1ers secours
- un pack de signalétiques
- une étiquette de réglementation
- une paire d'électrodes enfants
- installation et mise en service
- une formation
- un contrat de maintenance et d'assistance triennal (offert la 1<sup>ère</sup> année)

Cette dépense a été prévue au BP 2024.

Débat : Mme Bosch Lhonneur demande si une formation sera dispensée, ce qui est prévu au devis.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** par 12 voix pour *(dont 3 pouvoirs)*.

- **ACCEPTE** le devis de 1 866,24 € TTC proposé de la société SCHILLER pour l'installation d'un défibrillateur à la bibliothèque / salle des associations
- **CHARGE** monsieur le maire de la signature

*(Délibération n°2024-24.04-03 – Préfecture 30/04/2024)*

**2/** Un devis pour l'installation d'un système de protection – Alarme du bâtiment a été demandé auprès de la société VERISURE (qui possède déjà le contrat de la mairie)

L'offre proposée avec engagement de 36mois pour 717,60 € TTC pour le matériel (investissement prévu au BP) et 85,20 € TTC pour l'abonnement mensuel :

Pas de remarques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** par 12 voix pour (*dont 3 pouvoirs*).

- **ACCEPTE** le devis détaillé ci-dessus, proposé de la société VERISURE pour l'installation d'un système d'alarme à la bibliothèque / salle des associations

- **CHARGE** monsieur le maire de la signature

## **05 - CONTRAT MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR SALLE POLYVALENTE LOUIS BICORNE**

*(Délibération n°2024-24.04-04 – Préfecture 30/04/2024)*

Il faut renouveler le contrat de maintenance du défibrillateur installé à la salle polyvalente. Un devis a été demandé à la société SCHILLER qui a installé ce défibrillateur, proposition pour un montant de 93,48 € TTC / an :

- Contrat de maintenance et d'assistance de 3ans (1<sup>ère</sup> année offerte)

- Electrodes adultes

- Electrodes enfants

En cas de besoin de renouveler les consommables (piles, électrodes) au cours du contrat, ils seront facturés en supplément.

Pas de remarques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** par 12 voix pour (*dont 3 pouvoirs*).

- **ACCEPTE** le devis proposé de la société SCHILLER pour la maintenance du défibrillateur à la SALLE POLYVALENTE Louis Bicorne.

- **CHARGE** monsieur le maire de la signature

## **06 - BP 2024 – CONSTRUCTION BIBLIOTHEQUE SALLE DES ASSOCIATIONS : DEVIS MATERIEL INFORMATIQUE**

*(Délibération n°2024-24.04-05 – Préfecture 30/04/2024)*

Lors de la validation des devis du matériel informatique pour la bibliothèque, il a été omis l'achat d'une imprimante. Un devis complémentaire a été demandé à FDI Contact.

Imprimante HP pro laser couleur, scanner/photocopieur autonome.

Installation et mise en service offertes.

Devis de 324 € HT soit 388,80 € TTC. Prévus au BP 2024.

Pas de remarques.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** par 12 voix pour (*dont 3 pouvoirs*).

- **ACCEPTE** le devis proposé de la société FDI Contact pour la fourniture d'une imprimante pour la bibliothèque / salle des associations.

## **07 – DEMANDE DE CHANGEMENT DE CANTON**

*(Délibération n°2024-24.04-06 – Préfecture 30/04/2024)*

Depuis 2016, plusieurs courriers ont été adressés au Sous-Préfet de Lisieux en ce sens. Le courrier en date du 30 septembre 2020 avait retenu l'attention du Sous-Préfet en place à ce moment M. Patrick VENANT, il a été remplacé en novembre 2020 par M. Guillaume LERICOLAIS, la demande de septembre 2021 n'avait pas eu de retour favorable.

Aujourd'hui, nouveau sous-préfet, M. Guy FITZER, il est opportun de refaire un courrier pour l'informer personnellement de la demande de changement de canton d'Escoville pour quitter Troarn et aller à Cabourg.

La demande sera également adressée au président du conseil Départemental du Calvados.

Débat : Franck Hilbé interroge sur l'intérêt de changer de canton. Le maire indique que la commune étant membre de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge, elle-même dans le canton de Cabourg, il serait cohérent qu'Escoville intègre aussi le canton de Cabourg. (Compétences du Département : Solidarité et cohésion territoriale ; éducation (collège) ; action culturelle et sportive)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** par 12 voix pour (*dont 3 pouvoirs*).

- **APPROUVE** la démarche de renouvellement de la demande d'intégration de la commune d'Escoville au canton de Cabourg.

## **08 – DOSSIER VENTE ANCIENNE SALLE DES ASSOCIATIONS**

*(Délibération n°2024-24.04-07 – Préfecture 30/04/2024)*

Discussion quant au devenir de l'ancienne salle des associations. Salle de 56 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée sur une superficie totale de 139m<sup>2</sup>.

Une estimation immobilière a été faite et présente une évaluation à hauteur de 80 000€.

Débat : Monsieur le maire indique qu'il faudra faire un choix sur le devenir de l'ancienne salle des associations au 11bis rue de Troarn. En cas de conservation par la commune, il faudra réaliser de nombreux travaux de rénovation et également de déplacements de compteurs d'eau et d'électricité, travaux qui n'avaient pas été fait lors de la vente en 2015 de la partie ancienne mairie.

A savoir aussi qu'elle sera l'utilité de cette salle qui est localisée à l'écart des autres bâtiments communaux et avec un accès dangereux par la route de Troarn.

Monsieur le maire indique que la vente de ce bien permettrait d'engager des travaux de restauration du patrimoine de la commune comme la restauration du « Moulin » au 2<sup>ème</sup> étang acquis en 2022, du puit ou encore du lavoir.

Madame Materkow intervient en confirmant que le produit de cette vente doit avoir un projet d'investissement en contrepartie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** par 12 voix pour (*dont 3 pouvoirs*).

- **APPROUVE** la démarche de vendre l'ancienne salle des associations au 11 bis rue de Troarn.

**09 - INFORMATIONS DIVERSES**

- Construction bibliothèque – salle des associations – local agents : avenants et déclaration de sous-traitance :

☞ le titulaire du lot 1 a présenté un avenant :

- **Lot 1 Terrassement / VRD** : reprise cheminement,

Montant initial HT : 58 019,41 € ; plus-value HT de 1 760,40 € ; Nouveau montant HT 59 779,81 € (71 735,77€ TTC)

☞ le titulaire du lot 8 a présenté un avenant :

- **Lot 8 Plafonds suspendus** : retrait de la pose des panneaux acoustiques,

Montant initial HT : 17 749,78 € ; moins-value HT de 2 909,04 € ; Nouveau montant HT 14 840,74 € (17 808,89€ TTC)

☞ le titulaire du lot 9 a présenté un avenant :

- **Lot 9 carrelage faïence** : suppression faïence local ménage et sanitaire,

Montant initial HT : 9 301,30 € ; moins-value HT de 322,63 € ; Nouveau montant HT 8 978,67 € (10 774,40€ TTC)

☞ le titulaire du lot 2 a présenté un avenant :

- **Lot 2 gros œuvre / maçonnerie** : regards supprimés / mur de clôture non ouvert / fourniture et pose de caillebotis sur seuils,

Montant initial HT : 99 350 € ; moins-value HT de 4 217,77 € ; plus-value HT de 748,60 ; Nouveau montant HT 92 826,83 € (114 992,20€ TTC)

☞ le titulaire du lot 11 a présenté un avenant :

- **Lot 11 Electricité / Alarme incendie** : adaptation des luminaires suite à l'étude d'éclairage,

Montant initial HT : 25 859,63 € ; moins-value HT de 235,42 € ; Nouveau montant HT 28 425,71 € (34 110,85€ TTC)

☞ le titulaire du lot 7 a présenté un avenant :

- **Lot 7 menuiseries intérieures bois** : diminution qté cimaises / suppression trappes de visite et coffres d'habillage,

Montant initial HT : 30 109,01 € ; moins-value HT de 1 414 ,18 € ; Nouveau montant HT 28 694,83 € (34 433,80€ TTC)

☞ le titulaire du lot 5 a présenté un avenant :

- **Lot 5 menuiseries extérieures aluminium / serrurerie** : suppression prestation arceaux vélos et butées de portes alimentées,

Montant initial HT : 46 135,19 € ; moins-value HT de 669,45 € ; Nouveau montant HT 46 933,48 € (56 320,18€ TTC)

☞ le titulaire du lot 1 a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct :

- **Lot 1 Terrassement / VRD** : MOULIN – 7 rue Jean Mermoz – 14400 ST MARTIN DES ENTREES– a présenté une déclaration de sous-traitance au profit de EURL DECOURSEULLES – 3 rue de la Vallée – 14220 MESLAY, en vue de lui confier la réalisation des espaces verts pour un montant de 4 809,00 € HT.

- Construction bibliothèque – salle des associations – local agents : réception des travaux prévue lundi 29 avril.

**15 – QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h30.

Mis en ligne le 03.06.2024

*CLIQUET Christophe, président de séance*

*MATERKOW Laetitia, secrétaire de séance*